

**OBSERVATIONS TRANSMISES ET RÉSULTAT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
DU 6 JANVIER 2020 AU 10 FÉVRIER 2020 PORTANT SUR LES MODALITÉS
POUR L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DE STABILISATION DE LA FRÉQUENCE**

LUXEMBOURG, LE 19 FÉVRIER 2020

SECTEUR ÉLECTRICITÉ

Ce document présente le résultat de la consultation publique portant sur les modalités pour l'accès et la participation au marché de stabilisation de la fréquence, organisée conformément à l'article 59 de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 portant sur l'organisation du marché de l'électricité.

Aucun commentaire n'a été reçu par l'Institut Luxembourgeois de Régulation.